VENTES POUR TAXES

ASSOCIE A L'ABEILLE

Vente de propriétés immeubles

—1912—

TAXES DE VILLE

Annexe au Procès-verbe de la Vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, le 7 novembre 1912.

En vertu de mandats qui me sont remis par le Commissaire de la ville de la Nouvelle Orléans, pour le recouvrement des taxes de ville de la Nouvelle Orléans, pour l'année 1911, et dans la cause intitulée "Le Maire et le Conseil de Ville de la Nouvelle Orléans vs. Propriétés immeubles ci-après désignées, pour taxes de ville," No. 1 du rôle de cette cour, ordonnant la vente des propriétés immeubles ci-après désignées à cet effet, et pour toutes les autres causes y mentionnées, j'ai saisi et mis en vente les immeubles ci-après désignés, et j'ai donné avis public de la vente de ces immeubles, par affiches et toutes autres voies de droit, avant d'avoir

1910

ALVAREZ, [illegible]—
No. [illegible] Pour taxes de ville de l'année 1910. Montant à ..... $[illegible]

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No — dans l'îlot No 206, borné par [illegible]

ASHTON, J. —
No. 1256 Pour taxes de ville de l'année 1910. Montant à .....

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No 1079, borné par [illegible]

BAUMGART, VVE J. —
No. 1261 Pour taxes de ville de l'année 1910. Montant à .....

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No 172 dans [illegible] borné par [illegible]

BIENVENU, W. K. —
No. [illegible] Pour taxes de ville de l'année 1910. Montant à .....

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No — dans l'îlot dite No 152, borné par le Bayou St. John et mesurant comme suit: 274.835 pieds de profondeur, 274.518 pieds de profondeur, 1.0[illegible] pieds de profondeur, 1.0[illegible] pieds de profondeur, 1.0[illegible] pieds de profondeur.

BELTRAN, H. —
No. [illegible] Pour taxes de ville de l'année 1910. Montant à .....

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No — dans l'îlot dite No 138, borné par [illegible]

BERNARD, JNO. —
No. [illegible] Pour taxes de ville de l'année 1910. Montant à .....

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné dans l'îlot No 1079, borné par [illegible]

BADEAUCH, VINCENT —
No. [illegible] Pour taxes de ville de l'année 1910. Montant à .....

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No 22 dans l'îlot dite No 130, borné par [illegible]

CRAWFORD, [illegible] —
No. [illegible] Pour taxes de ville de l'année 1910. Montant à .....

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No 1264, borné par [illegible]

DAUPHINE, [illegible] —
No. [illegible] Pour taxes de ville de l'année 1910. Montant à .....

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No — dans l'îlot dite No 206, borné par [illegible]

DUCROS, [illegible] —
No. [illegible] Pour taxes de ville de l'année 1910. Montant à .....

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No — dans l'îlot dite No 1264, borné par [illegible]

DUMAS, [illegible] —
No. [illegible] Pour taxes de ville de l'année 1910. Montant à .....

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No — dans l'îlot dite No 206, borné par [illegible]

DUPRE, [illegible] —
No. [illegible] Pour taxes de ville de l'année 1910. Montant à .....

Trois parties de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignées comme lots Nos 164 et 166 dans l'îlot No 259, borné par [illegible]

ESHLEMAN, [illegible] —
No. [illegible] Pour taxes de ville de l'année 1910. Montant à .....

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No — dans l'îlot No 206, borné par [illegible]

FAUCHEUX, [illegible] —
No. [illegible] Pour taxes de ville de l'année 1910. Montant à .....

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No — dans l'îlot dite No 206, borné par [illegible]

FRANCIS, [illegible] —
No. [illegible] Pour taxes de ville de l'année 1910. Montant à .....

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No — dans l'îlot dite No 206, borné par [illegible]

GAUTHREAUX